



Assemblée générale

Distr. limitée
17 juin 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Cinquième Commission

Point 166 de l'ordre du jour

**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

**Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission
à l'issue de consultations**

Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport final du Secrétaire général sur la situation financière de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2025 des contributions au financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 101,1 millions de dollars des États-Unis, soit environ 0,6 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que 162 États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prend acte* du rapport final du Secrétaire général sur la situation financière de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ;

4. *Prend note* du déficit net de trésorerie du compte spécial pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui s'élevait à 3 428 000 dollars au 30 avril 2025, et décide que le solde du fonds sera porté au crédit des États

¹ A/79/621.

² A/79/824.



Membres selon le barème qui était en vigueur au moment où a eu lieu la dernière mise en recouvrement, mais ne sera pas restitué en raison du déficit de trésorerie actuel ;

5. *Prie instamment* tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité de leurs contributions statutaires ;

6. *Décide* que des renseignements à jour sur la situation financière de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour devront figurer dans le rapport sur la situation courante des missions de maintien de la paix terminées dont elle sera saisie à sa quatre-vingtième session au titre de la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » ;

7. *Décide également* de supprimer de son ordre du jour la question intitulée « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ».
